

## **Bpifrance et le CIC renforcent leur partenariat pour faciliter l'accès à la garantie de crédits au profit des TPE et des PME françaises**

**Les deux partenaires fortifient leur collaboration en signant un nouvel accord-cadre de délégation de garantie pour les crédits aux entreprises. Cet accord-cadre qui se substitue à celui en vigueur depuis 2015 vise à faciliter le recours à la garantie de Bpifrance pour des prêts d'un montant maximum de 200 000 euros.**

Bpifrance et le CIC poursuivent leur coopération en faveur de l'accès au crédit bancaire pour les TPE et les PME françaises. Le nouvel accord-cadre renforce l'action commune des deux établissements afin de faciliter et d'accélérer l'octroi par le CIC, de crédits bancaires garantis par Bpifrance aux TPE et aux PME françaises.

Dans le cadre d'un partenariat historique, Bpifrance délègue depuis près de vingt ans, par l'allocation d'enveloppes annuelles, la décision d'octroi de garantie aux établissements du CIC. **Ce nouvel accord-cadre conforte cette coopération en permettant aux banques du CIC de bénéficier de la garantie de Bpifrance**, pour les prêts allant jusqu'à 200 000 euros et destinés à financer :

- la création d'entreprise ;
- la transmission d'entreprise ;
- le développement ;
- le renforcement de la trésorerie.

La mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau dispositif est prévue le 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la suite de la signature des conventions bilatérales entre Bpifrance d'une part, le CIC d'autre part.

Pour Arnaud CAUDOUX, Directeur général adjoint de Bpifrance : *« Le déploiement de cette nouvelle convention dans le réseau CIC s'inscrit dans la continuité d'un partenariat actif entre nos deux établissements et permet d'offrir à nos clients communs encore plus de réactivité et de simplification ».*

Daniel BAAL, Directeur général du CIC : *« A travers cette convention, le CIC, banque d'une entreprise sur trois, entend répondre au plus près des attentes des TPE et PME grâce à son réseau de plus de 2 000 agences de proximité. Ce partenariat sera un véritable relais de croissance et d'investissement pour l'entrepreneuriat dans les territoires. »*



## Contacts presse :

### **Bpifrance**

**Sarah Madani**

Tél. : 01 42 47 96 89

Mail : sarah.madani@bpifrance.fr

### **CIC - Crédit Industriel et Commercial**

**Frédéric Monot**

Tél. : 01 53 48 79 57

Mail : frederic.monot@cic.fr

### **A propos du CIC**

Banque d'une entreprise sur trois en France, le CIC, fort de 20 000 collaborateurs, dispose d'un réseau de près de 2 000 agences de proximité et de 34 bureaux de représentation à l'international. Pour répondre aux besoins de tous les acteurs économiques, au-delà de la banque de détail, il conjugue les métiers de l'assurance, de la téléphonie mobile, des services technologiques de pointe, à une grande solidité financière confortée par celle de sa maison-mère Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Plus d'informations sur : [www.cic.fr](http://www.cic.fr) – Suivez-nous sur Twitter : @cic

### **A propos de Bpifrance**

Bpifrance finance les entreprises – à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi, désormais leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs.

Grâce à Bpifrance et ses 48 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'information sur : [www.Bpifrance.fr](http://www.Bpifrance.fr) – [www.presse.bpifrance.fr](http://www.presse.bpifrance.fr) – Suivez-nous sur Twitter : @Bpifrance - @BpifrancePresse